

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2017

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Alain PARCELLIER, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER Adjoints, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Selman MORINAJ, Dahlila MEDDOUR, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Blaise-Samuel BECKER, Anne-Marie BOUCHE, Robert BURKHALTER, Rémy BANET, Conseillers.

Absents :

Excusés : Mme Elisabeth CARLIN, M. Christophe GODARD, M. Rachid DAGHMOUMI, Mme Catherine FORTES, Mme Catherine DORMOY

Procurations : Mme Elisabeth CARLIN à Mme Sylvie CANTI
M. Christophe GODARD à Mme Danielle BOURGON
M. Rachid DAGHMOUMI à Mme Dominique VARESCHARD
Mme Catherine FORTES à M. Fernand BURKHALTER
Mme Catherine DORMOY à M. Robert BURKHALTER

Le Maire, Fernand BURKHALTER ouvre la séance à 18H00 et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises, à savoir :

- Mme Elisabeth CARLIN à Mme Sylvie CANTI
- M. Christophe GODARD à Mme Danielle BOURGON
- M. Rachid DAGHMOUMI à Mme Dominique VARESCHARD
- Mme Catherine FORTES à M. Fernand BURKHALTER
- Mme Catherine DORMOY à M. Robert BURKHALTER

Fernand BURKHALTER demande une minute de silence en hommage aux victimes des attentats survenus en Egypte et en Suède.

Le compte-rendu de la précédente séance est ensuite soumis à l'approbation de l'Assemblée.

Mme Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale de l'Opposition de Droite, s'étonne que son intervention au titre du débat d'orientations budgétaires n'ait pas été reprise dans le compte-rendu.

Le Maire répond qu'il sera vérifié et que si tel était le cas, elle serait reprise lors du compte-rendu de la présente séance.

Ceci étant, le procès-verbal de la séance du 20 février dernier est approuvé à l'unanimité.

- **RAPPORT N°1 : Budget primitif 2017 – budget principal et budgets annexes des Forêts, de l'Eau et de l'Assainissement**

Fernand BURKHALTER effectue une présentation liminaire en ces termes :

« Les bases prévisionnelles d'imposition nous ont été récemment notifiées par les services fiscaux. Après neutralisation du coefficient de revalorisation de 0.4 % prévue par la Loi de Finances, nos bases d'imposition ont progressé de 1.05 %, soit une progression totale du produit attendu à taux constant de 51 000 €. Nous restons toutefois dans l'attente du montant des dotations de l'Etat notamment pour la DGF et la DSU qui, à elles seules, représentent 35 % de nos recettes réelles de fonctionnement

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le Budget de fonctionnement s'établit 10 338 184 €. Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 5 %, les recettes réelles de fonctionnement sont, quant à elles, quasiment stables. L'autofinancement ainsi dégagée s'établit à 1 957 538 €, supérieur de 300 000 € à l'autofinancement 2016.

LES 5 CLEFS DE LA DYNAMIQUE COMMUNALE

1. Gel de la fiscalité conjuguée de la Ville et de la CCPH par une baisse des impôts communaux de l'ordre de 80 000 €. La nécessité pour la CCPH de recourir au levier fiscal pour le financement du haut débit nous conduit, de façon à ne pas augmenter la pression fiscale sur le contribuable héricourtois, à réduire dans les mêmes proportions les taux d'imposition des trois taxes.

La progression de 7.53 % des taux de la CCPH nous amène, en application des règles de lien entre les taux, à diminuer les taux de la Taxe d'Habitation et du Foncier Non Bâti de 5.05 % et celui de Foncier Bâti de 0.70 %.

Concernant la Taxe d'Habitation, les taux de la Ville et de la CCPH s'appliquent sur des bases d'imposition différentes ; la valeur locative de la CCPH étant diminuée d'un abattement général à la base de 341 €. Ainsi les bases notifiées pour la ville d'Héricourt en 2016 s'élèvent à 9 952 126 € contre 8 687 813 € pour la CCPH.

	CCPH			VILLE			
	Taux 2016	Taux 2017	Variation	Taux 2016	Taux 2017	Variation taux	Variation produit*
Taxe d'habitation	9.56 %	10.28 %	+7.53 %	12.48 %	11.85 %	-5.05%**	- 62 700 €
Foncier Bâti	2.41 %	2.59 %	+7.53 %	25.82 %	25.64 %	-0.70 %	-15 600 €
Foncier Non bâti	2.66 %	2.86 %	+7.53 %	61.92%	58.79 %	-5.05 %	-2 000 €

* Bases définitives 2016

** Après abattement général pratiqué par la CCPH

Evolution des principales recettes de fonctionnement				
	2014	2015	2016	Prévision 2017
Recettes fiscales	3 810 761 €	3 524 604 €	3 530 883 €	3 491 308 €
Dotations Globales de Fonctionnement- DGF	2 306 480 €	2 106 975 €	1 878 888 €	1 778 888 €
Dotations de solidarité Urbaine-DSU	1 233 310 €	1 484 547 €	1 700 400 €	1 800 400 €

2. Stabilisation des dépenses de personnel corrélée à une hausse des avantages sociaux consentis. La nécessaire maîtrise de notre masse salariale nous conduit à stabiliser le ratio des « frais de personnel/ dépenses réelles de fonctionnement » à la même hauteur que sur l'exercice 2016, soit environ 53 %. A ratio constant, la prévision intègre néanmoins les évolutions statutaires liées aux avancements d'échelons et de grades du personnel communal (14 000 €) ainsi que les décisions prises au niveau national qui impactent directement notre masse salariale (50 000 €) :

- Revalorisation du point d'indice de 0.6 % au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017, soit 1.2% sur une année
- Réforme du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), avec l'attribution en moyenne de 6 points d'indices supplémentaires par agent certes compensée par le transfert primes points, mais occasionnant une augmentation des bases soumises à cotisations
- Augmentation des cotisations de la CNRACL (+0.05%) et du Centre de Gestion (+0.10 %)

EVOLUTION DU RATIO FRAIS DE PERSONNEL/DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT						
	2012	2013	2014	2015	2016	Prévision 2017
Frais personnel/ Dépenses Réelles de fonctionnement	56.45 %	57.61%	56.38%	58.27%	53.58%	53.0

3. Mutualisation vertueuse qui conforte la dynamique communale de la ville centre par un renforcement des services publics locaux et intercommunaux : 3^{ème} gymnase, nouveau bassin d'apprentissage, maison de santé. La volonté politique de faire supporter aux 20 000 habitants de la CCPH les charges des équipements à vocation intercommunale a conduit à partir de 2011 au transfert de la crèche, de la médiathèque et récemment de l'école de musique. La dynamique en la matière se poursuit avec le renforcement de l'offre de service dans le domaine sportif avec la construction d'un troisième gymnase et du futur bassin d'apprentissage de la natation, ou encore d'un point de vue social avec la réalisation d'une maison de santé (acquisition par la ville de 80 m2 pour la création d'une plate-forme d'accueil de médecins spécialistes).

4 Progression des revenus du domaine locatif, d'activité et de délégation de service public (90 000 €) : Le programme de rénovation de logements communaux initié en 2016 a permis de remettre sur le marché de la location des logements supplémentaires (20 000€). La progression du rendement des activités économiques permet un gain financier de l'ordre de 35 000 €. Enfin, la perception des recettes liées à l'activité des services délégués fait état de 35 000 € de recettes supplémentaires. Il est par ailleurs à noter l'inscription du reversement au budget général de l'excédent du budget bois à hauteur de 52 260 €

5 Baisse du prix des services publics locaux communaux et intercommunaux : -15% OM et -4.2% sur le prix de l'eau. Le calcul retenu est établi sur la base d'une consommation annuelle de 120 m3 pour l'eau et sur la base d'une présentation mensuelle du bac pour les ordures ménagères, ce qui représente plus de 70 % des usagers

Le budget 2017 intègre par ailleurs les actions prévues dans le cadre du Plan d'Action Locale de santé avec notamment le versement d'une bourse à une étudiante en médecine, ainsi que les crédits nécessaires au financement d'une seconde bourse.

Un crédit de 23 875 € est inscrit au titre du FISAC permettant, en partenariat avec la CCPH, d'apporter notre soutien à la redynamisation du commerce local. En complément à ces actions, un programme d'investissement a été présenté dans le cadre de l'appel à projets (renforcement de l'offre de stationnement, signalétique commerciale, mise aux normes des marchés de plein air).

----- **BUDGET D'INVESTISSEMENT**

L'autofinancement dégagé cumulé au résultat de l'exercice 2016 ainsi qu'aux recettes propres de la collectivité, et déduction faite des dépenses hors opération (déficit, remboursement de la dette en capital, travaux en régie), permettent la réalisation d'investissements à hauteur de près de **2 500 000 €** sur le budget principal auxquels il faut ajouter près de **950 000 €** sur les budgets annexes

Maintenir le CAP des 10 000 habitants : Accélérer les programmes de construction de logements locatifs et pavillonnaires

Le maintien de notre population au dessus du seuil de 10 000 habitants est fondamental. En effet, ce seuil conditionne d'une part le volume de la DGF mais surtout la DSU qui est une dotation essentielle décidée par l'Etat au bénéfice des villes pauvres. La priorité donnée à l'habitat sur notre territoire depuis plusieurs années sera encore confortée en 2017.

800 000 euros d'investissements directs de la collectivité pour l'HABITAT

La Ville apportera un concours financier de 172 000 € pour la construction de trois programmes collectifs d'habitat :

- La résidence Organdis de 14 logements (IDEHA) qui sera ouverte en juillet 2017 (solde de 49 000 €)
- L'ouverture du chantier de La Craie par Habitat 70 pour 8 logements, soit 2 résidences de 4 appartements (51 000 €)
- La création d'une résidence seniors autonomie, soit 36 studios sur le secteur de la Grand Pré pour un coût global de 3 millions, avec une participation de la Ville à hauteur de 72 000 €

Nous lancerons en 2017 les acquisitions foncières pour l'ouverture de deux nouvelles opérations Faubourg de Belfort, en périphérie d'Héricourt et divers pour 400 000 €, dont le financement sera assuré par l'emprunt.

Enfin en 2017, nous concrétiserons l'achèvement de la CRAIE 1 :

- par le soutien au portage par un opérateur social de 6 pavillons locatifs (120 000 €)
- par le soutien apporté à HABITAT 70 pour la réalisation de 5 pavillons individuels (PSLA) : 100 000 €

En dernier lieu, en liaison avec la CCPH, les esquisses d'urbanisme seront réalisées pour l'émergence d'un programme résidentiel en accession à la propriété sur le secteur de la Filature du Moulin.

Engagement du très haut débit à Héricourt

En lien avec la CCPH, l'adhésion à Haute-Saône Numérique sera concrétisée. Cette adhésion implique au préalable le retrait par le conseil départemental de la compétence numérique confiée au SMAU.

Agenda d'accessibilité 500 000 €

Le plus important dossier au titre de l'accessibilité concernera la Mairie pour un coût total de travaux de 300 000 € TTC. Un crédit de 250 000 € TTC est inscrit pour les autres bâtiments dans le respect de l'agenda d'accessibilité : Ecole Borey, salle Wissang, CCAS, Centre Signoret, Roseraie, services techniques, maternelle des chenevières, maternelle Jules Ferry, salle du Moulin à Bussurel, tribunes et vestiaires du Mougnot.

300 000 euros pour les bâtiments scolaires

La rénovation des toitures terrasses de l'école maternelle Louise MICHEL constitue le plus gros programme d'investissement sur les bâtiments scolaires avec l'inscription d'un crédit de 219 600 €.

Aménagement du Faubourg de Belfort

Les travaux d'aménagement du Faubourg de Belfort, évalués à environ 1 000 000 d'euros, débiteront sur cet exercice par la réalisation d'une première tranche de travaux consacrée à la reprise du réseau d'eau (100 000 €) ainsi que du réseau d'assainissement (200 000 €). Les crédits nécessaires à la requalification de l'entrée de ville Faubourg de Belfort feront l'objet d'une inscription au budget 2018.

Les investissements en faveur du patrimoine historique

Le patrimoine historique ne sera pas en reste avec l'inscription d'un crédit de 260 000 € :

- Fort du Mont Vaudois : 42 000 €
- Tour Gigotte 114 000 €
- Remplacement du chauffage du Temple : 25 860 €
- Réfection couverture et zingueries de l'Eglise : 72 000 €
- Réparation zinguerie Musée Minal/ Rotonde Est : 4 700 €

La liste des investissements n'étant pas exhaustive, chaque adjoint effectuera une présentation des actions relevant de leur domaine de compétence.

Madame Martine Pequignot vous présentera, quant à elle, de manière détaillée l'articulation du budget ainsi que le détail des lignes budgétaires.

----- **LES BUDGETS ANNEXES**

⇒ BUDGET BOIS

Le budget bois s'inscrit dans la continuité des budgets des exercices précédents avec l'inscription de dépenses relatives à l'entretien et à la régénération des forêts d'Héricourt et de Bussurel. Le programme de travaux proposé par l'ONF s'élève à 32 810 €.

Conformément aux résultats constatés dans le cadre de l'adoption du compte administratif, la section d'exploitation acte le reversement de la somme de 52 260 € au profit du budget principal.

Il est à noter que le plan d'aménagement forestier arrive à échéance à la fin de l'année (1998-2017). Une réflexion est actuellement engagée avec l'ONF sur la définition d'un nouveau plan d'aménagement

⇒ BUDGET EAU

La section d'exploitation du budget eau s'équilibre à 1 268 062 €, soit une diminution de près de 7 % par rapport au prévisionnel 2016. L'enveloppe consacrée aux honoraires n'est plus impactée cette année par la rémunération du cabinet KPMG qui nous a apporté, sur l'exercice 2016, son expertise dans le choix du mode de gestion du service.

L'entretien des espaces verts des différents équipements étant un problème récurrent, une répartition des missions a été actée avec Veolia. Ainsi, Veolia prendra à sa charge l'entretien des stations de captage ; la commune assurera l'entretien des autres équipements (réservoirs, postes de relevage..). Pour ce faire un crédit de 4 500 € est inscrit au budget.

Au niveau des investissements, nous retrouvons comme chaque année, l'inscription d'un crédit de 1 000 000 € pour la construction de la station de reminéralisation.

Une enveloppe de travaux de 100 000 € sera consacrée à la reprise du réseau d'eau Faubourg de Belfort.

Enfin, et dans l'attente des conclusions du schéma directeur qui définira les priorités en termes de réalisation de travaux, une somme de 260 000 € a été inscrite au budget.

⇒ **BUDGET ASSAINISSEMENT**

La section d'exploitation du budget assainissement présente les mêmes caractéristiques que la section d'exploitation du budget eau, à savoir un crédit d'honoraires qui n'est plus impacté par la rémunération du cabinet KPMG, ainsi que l'inscription d'un crédit relatif à l'entretien des espaces verts des différents équipements.

Pour rappel, un montant de 25 000 € était provisionné chaque année pour faire face à un éventuel risque financier lié à nos emprunts, dans la limite de 205 700 €. Un crédit de 1 000 € suffira cette année pour atteindre l'objectif fixé.

Des investissements à hauteur de 850 000 €

Le programme d'investissement prévu, notamment dans le cadre de la convention pluviale signée avec l'Agence de l'Eau, prévoit la réalisation des travaux Faubourg de Montbéliard et de la rue Marcel Paul pour 350 000 €, la liaison rue Bardot-Lizaine pour 300 000 € ainsi que les travaux Faubourg de Belfort (200 000 €)

Un crédit de près de 44 000 € sera mis en réserve pour faire face à dépenses imprévues.

Il est à noter que le financement de nos investissements ne nécessite pas, cette année encore, la mobilisation de l'emprunt. »

Ceci étant exposé, **le Maire** donne la parole à **Martine PEQUIGNOT – Première Adjointe** qui présente le budget primitif 2017 de façon détaillée.

BUDGET PRINCIPAL :

Le budget global est de 17 077 399€ opérations d'ordre comprises. Il s'équilibre en dépenses et recettes réelles à 12 463 323€.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 8 030 646€. Les charges de personnel d'un montant de 4 250 000€ représentent 52,92% des dépenses réelles de fonctionnement. A noter que ce ratio était de 58,27% en 2015.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 10 138 184€, alimentées principalement par les dotations et participations à hauteur de 5 062 699€ soit 49,94%.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier est de 3 704 000€ contre 4 484 000€ au 1^{er} janvier 2016. Si aucun emprunt n'est souscrit d'ici là, l'encours de la dette sera de 1 194 000€ en 2022.

La section d'investissement s'équilibre à 6 739 215€, l'annuité de la dette en capital étant de 740 000€. La section reprend le déficit 2016 reporté de 940 447€ ainsi que l'opération d'ordre relative aux travaux en régie de 200 000€.

Les recettes de la section d'investissement sont alimentées principalement par les subventions et participations à hauteur de 1 652 449€, par l'excédent reporté de 1 943 947€ ainsi que le virement de la section de fonctionnement de 1 957 538€.

BUDGET DES FORETS :

La section de fonctionnement s'équilibre à 125 860€ tandis que celle de l'investissement s'équilibre à 95 992€.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de la vente de bois pour 60 600€ et d'un excédent de l'exercice précédent de 52 260€.

Les travaux en forêt d'Héricourt sont budgétisés à hauteur de 16 840€ et ceux de Bussurel à hauteur de 15 970€.

Les recettes d'investissement sont alimentées par un virement de la section de fonctionnement de 32 810€ et d'un excédent reporté de 63 182€.

BUDGET EAU :

La section de fonctionnement du service de l'Eau s'équilibre à 1 268 062€ tandis que celle de l'investissement s'équilibre à 1 549 557€.

Les recettes de fonctionnement proviennent principalement de l'excédent de fonctionnement reporté à hauteur de 1 041 112€ ainsi que la redevance du fermier de 215 000€.

Au titre des dépenses d'investissement, 1 000 000€ sont provisionnés pour l'usine de reminéralisation, 260 000€ sont prévus pour les travaux du schéma directeur, et 100 000€ sont inscrits pour des travaux d'amélioration du rendement notamment au Faubourg de Belfort.

Les recettes d'investissement proviennent principalement de l'Agence de l'Eau pour 150 000€ et d'un virement de la section de fonctionnement à hauteur de 1 131 442€.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

La section de fonctionnement s'équilibre à 850 038€, celle de l'investissement s'équilibre à 1 031 401€.

Au titre des recettes de fonctionnement, on trouve 270 000€ de prime de redevance du fermier, 100 000€ de primes d'épuration, et un excédent reporté de 318 038€.

Les dépenses d'investissement prévoient 300 000€ pour les rues Bardot et Pasteur, 200 000€ pour le faubourg de Belfort, 350 000€ pour les ECP des rues Marcel Paul et du faubourg de Montbéliard. Quant aux recettes d'investissement, 175 000€ proviennent de subventions de l'Agence de l'Eau, 325 538€ d'un virement de la section de fonctionnement et 206 134€ de l'excédent antérieur reporté.

A l'issue de la présentation de la Première Adjointe, le Maire invite les Elus au débat.

Rémy BANET – Conseiller Municipal d'Opposition de Droite, indique qu'il a bien pris note que la Ville va baisser ses impôts de 5%, que la CCPH va quant à elle augmenter les siens de 7%, il observe par conséquent que le contribuable devra tout de même financer 2% d'augmentation.

Fernand BURKHALTER répond qu'il n'en sera rien puisque chaque foyer héricourtois bénéficiera d'un abattement de 340€. Il reconnaît toutefois que la taxe d'habitation est un impôt injuste.

Blaise-Samuel BECKER – Conseiller du Front de Gauche et Républicain, fait la déclaration suivante :

Monsieur le Maire,

Nous sommes passés à un cheveu d'aborder un budget primitif 2017 sans connaître le niveau des dotations de l'État. D'ailleurs la commission des finances s'est réunie alors qu'elles n'étaient pas connues. À croire que vous ayez eu recours au service d'une voyante pour élaborer ce budget, probablement un emploi d'avenir.

Ses prévisions ne se sont que légèrement trompées. Dans sa boule de cristal elle voyait une compensation totale de la baisse de la DGF pour une augmentation de la Dotation de la Solidarité Urbaine (DSU). Son excès de prudence l'a empêché d'annoncer la bonne surprise de la dotation nationale de péréquation (DNP) qui dégage même un léger excédent de ressources par rapport à 2016. Mais rappelons-nous que la DSU est subordonnée au seuil de 10 000 habitants qui se rapproche dangereusement. Rappelons encore que ni la DSU, ni la DNP, n'ont pour mission de compenser la baisse de la DGF. Ces dotations sont distinctes, c'est-à-dire que la DSU et la DNP auraient été perçues en hausse même si la DGF était restée constante.

Pour palier cette baisse des dotations, ne nous cachons pas derrière le prétexte numérique, la CCPH a été contrainte de relever ses taux fiscaux. Tous ses taux ? Non, car les entreprises ont été épargnées. Seuls les ménages seront mis à contribution. Et pour ne pas froisser vos électeurs Héricourtois, vous proposez maintenant une diminution de la fiscalité de la ville. Comme un goût de déjà vu avec les hausses de Véolia compensées par les baisses de la part communale. Cette neutralité pour les Héricourtois n'est qu'un effet d'optique. La conséquence sera une baisse durable des ressources de la ville d'Héricourt, la deuxième après le pacte fiscal. Notre ville est une coquille vide qui sert d'appoint aux projets des autres : de la CCPH, mais aussi des projets privés dont vous tirez les lauriers.

Vous vous vantez d'avoir maîtrisé les dépenses de personnel, mais à quel prix ? En 2015, la ville comptait 155 agents dont 113 fonctionnaires. En 2017, nous ne comptons plus que 126 agents (près de 20 % en moins) dont 88 fonctionnaires. En revanche, les contrats précaires, dit aidés, ont progressé en pourcentage des agents (+ 5 %). C'est l'illustration même du démembrement de la ville d'Héricourt qui était pourtant à l'origine du rayonnement de notre territoire.

Vous relevez également des baisses importantes du prix des services de l'eau et des ordures ménagères(OM).

S'agissant des OM, vous notez une baisse de 15 % pour une seule présentation du bac par mois. Petit problème, la grande majorité des Héricourtois sort ses poubelles toutes les 3 semaines. Ce qui réduit votre gain entre 7 et 10 %. C'est toujours appréciable. Malheureusement vous avez pour projet de réduire les tournées d'OM de toutes les semaines à tous les quinze jours. Quel en sera la conséquence ? Les usagers ne pourront attendre 4 semaines, car elle sera pleine dès la 3^e semaine. Ils devront donc la présenter tous les 15 jours au 2/3 pleine. C'est ce qu'on observe dans les villages qui y sont déjà. Par l'effet de la redevance incitative cette grande majorité d'usager subira une hausse de 3,5 %.

Sur l'eau, vous constatez une baisse de 4,2 %. Pour rappel, en juin 2016 le rapport présenté pour conclure la nouvelle délégation avec VEOLIA annonçait une baisse du tarif de 6,6 %. Vous noterez donc qu'en 3 mois (depuis janvier 2017), nous avons perdu 2,4 % des « gains » réalisés sur le tarif de l'eau. À ce rythme, je vous laisse imaginer quelle sera la hausse au terme des 6 ans du contrat de délégation.

De même, ce budget est truffé d'effets d'annonce qui n'auront aucune réalisation concrète, vous inscrivez :

- 114 000 € pour la rénovation de la tour Gigotte alors que vous vous êtes positionné lors de l'AG HPH pour des travaux en 2020-2021 : effet d'annonce.*
- 260 000 € pour la rénovation des réseaux d'eau, alors que rien n'a été fait depuis des décennies : effet d'annonce.*
- 1 million d'euro pour la coutumière usine de reminéralisation qui ne sera jamais construite : effet d'annonce.*
- 400 000 € pour un hypothétique projet faubourg de Belfort, soit 20 fois plus que les 23 000 € du FISAC consacré au centre-ville. C'est-dire que vos priorités ne sont pas les nôtres.*

Fort heureusement tout n'est pas à jeter dans ce budget. Nous partageons ainsi les efforts en faveur de l'habitat social et du numérique. Nous soutenons les travaux envisagés pour les écoles, le réaménagement du faubourg de Belfort ou encore pour la mise en accessibilité des bâtiments publics.

Mais il aurait fallu aller plus loin.

Notre groupe est porteur d'un projet alternatif.

*Nous appelons à un véritable programme de rénovation du centre-ville, en particulier du cœur historique.
Nous demandons encore une fois la mise en accessibilités de la gare d'Héricourt.
Nous défendons une politique culturelle ambitieuse qui ne se limite pas à l'école de musique de la CCPH et qui essaime sur l'ensemble des quartiers de la ville.
Nous réclamons enfin la mise en œuvre d'un transport public permanent à destination de l'hôpital. »*

Gilles LAZAR – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, pour compléter le propos de M. BECKER, tient à préciser qu'il ne faut pas parler de « réalisation d'une Maison de Santé ». Cette dernière existe déjà. Les travaux prévus sont une extension.

Il observe que le budget eau prévoit une somme de 4 500€ pour l'entretien de biens immobiliers alors que ce sont des frais qui incombent normalement à VEOLIA selon le contrat de délégation signé. M. LAZAR demande pourquoi ?

Fernand BURKHALTER répond sur ce dernier point que c'est un partage des rôles. Le contrat a été négocié « pied à pied ». C'est la baisse du prix de l'eau qui est importante.

Revenant sur le budget primitif principal qu'il qualifie d'extrêmement positif, le Maire fait observer qu'il traduit les engagements de la Municipalité : gel de la fiscalité, grands programmes d'habitat et maintien des dotations. En termes de recettes, seule la Ville d'Héricourt voit ses dotations maintenues, elles représentent même le double de celles de certaines villes. Le montant de nos dotations atteint quasiment celui de la Ville de Vesoul.

700 000€ sont prévus au budget de la CCPH pour l'installation du haut débit. De gros chantiers sont en préparation, notamment le parc urbain de la Lizaine, la rénovation de la Tour du Château ou bien encore l'aménagement de la route du Tram. « Nous avons les moyens de faire face à des volumes d'emprunt importants ».

L'impératif majeur de notre Commune est de maintenir sa population à 10 000 habitants. Il ne reste plus que 2 villes en Haute-Saône à ne pas avoir vu sa population baisser : Vesoul et Héricourt. Les autres villes ne sont plus des villes « centre » selon l'appellation de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques).

Fernand BURKHALTER évoque « une intelligence de territoire » entre la Ville et la Communauté de Communes, et les effets positifs de la mutualisation. Le nombre d'agents global Ville/CCPH n'a pas diminué, la CCPH ayant même recruté 30 à 40 agents pour notamment le service périscolaire. La culture n'est pas en reste, la somme consacrée tant pour la médiathèque que pour l'école de musique est supérieure à celle inscrite au budget du Département pour la Haute-Saône. La médiathèque compte pas moins de 10 salariés, c'est la plus grande du département.

En matière de nouvelles technologies, Héricourt aura désormais le haut débit à domicile via la fibre optique. Avec le gel de la fiscalité, les héricourtois n'auront rien à déboursier pour ce nouvel avantage.

« J'ai un haut niveau d'ambition pour notre ville », 3 programmes d'habitat vont également voir le jour, 20 nouveaux projets publics/privés vont se réaliser.

Le budget est ensuite présenté par les Adjointes en ce qui concerne leur domaine de compétence.

Pierre-Yves SUTTER – Maire Délégué de Bussurel, fait état entre autres, du traitement de la décharge de Bussurel pour un montant de 20 000€, de l'étude menée en vue de la 4^{ème} tranche de travaux de la Grande Rue s'élevant à 10 000€, les travaux d'accessibilité de la salle du Moulin s'élevant à 7 200€ ou bien encore de la réfection de la couverture du préau de l'école pour 10 000€.

Anne-Marie BOUCHE – Conseillère Municipale de l'Opposition de Droite, questionne quant aux travaux d'accessibilité de la salle du Moulin qui est de plein pied.

Pierre-Yves SUTTER répond qu'en fait l'accessibilité des bâtiments c'est aussi la suppression des seuils, l'élargissement des portes....

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux, au titre du programme de voirie et d'ouvrages d'art, présente outre le marché à bons de commande de 400 000€, les aménagements spécifiques de voirie pour un montant total de 416 477€. Ce montant comprend l'aménagement des berges de la Lizaine qui s'élève à 100 000€, subventionné à hauteur de 33 200€ par l'Etat au titre de la Dotation des Territoires Ruraux (DETR). Les travaux de modification et de rénovation de la rue du 47^{ème} R.A. s'élèvent à 70 000€, l'aménagement d'un parking de 10 places aux Chenevières à 25 000€ et la prolongation des trottoirs de la rue du 47^{ème} R.A à 34 000€.

L'opération FISAC d'un montant total de 49 200€, comprend 30 000€ destinés à l'aménagement d'un parking de 10 places rue Gaulier, 7 200€ pour l'amélioration de la signalisation des commerces et 12 000€ pour la borne électrique des marchés du centre ville et des Chenevières. Une recette de 12 300€ est attendue.

L'éclairage public s'élève à 232 365€ dont 146 000€ de remplacement de luminaires en vue d'économies d'énergie.

En ce qui concerne les travaux dans les bâtiments communaux, 70 000€ sont consacrés au remplacement des menuiseries par de l'alu ou du PVC, travaux subventionnés à hauteur de 4 200€ par le Conseil Départemental de la Haute-Saône.

Le cloisonnement vitré anti-agression du service Etat-Civil est inscrit à hauteur de 10 390€, ainsi que le remplacement des portes des garages des ateliers municipaux à hauteur de 42 000€, cette dernière dépense étant bénéficiaire d'une subvention DETR de 14 000€.

Gilles LAZAR interroge vis-à-vis de l'étude prévue pour l'aménagement de l'avenue de St Valbert et l'association des comités de quartiers à ce projet ?

Le Maire répond que les comités de quartiers seront bien associés au projet. L'étude n'est pas encore réalisée et visera à indiquer le niveau d'aménagement car la circulation le long de cette voie a bien diminué depuis la création de l'échangeur. En tout état de cause, une restructuration complète ne sera pas envisagée. Un parking vers l'ancienne école de St Valbert est également prévu.

Rémy BANET demande quels travaux sont prévus rue du 47^{ème} RA ?

Fernand BURKHALTER explique que les trottoirs seront prolongés pour desservir la sortie de l'entreprise Five Cinétic.

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement, au Développement Durable et au Cadre de Vie, fait état de la démarche zéro phyto engagée par la Ville d'Héricourt et l'achat d'une balayeuse avec brosse de désherbage pour 175 000€ subventionné par l'Agence de l'Eau à hauteur de 66 480€, le remplacement d'un tracteur pour 65 000€ également subventionné par l'Agence de l'Eau pour 28 280€ ; le remplacement d'une tondeuse autoportée inscrit à hauteur de 25 000€. Elle fait observer qu'il convient de solliciter les crédits de l'Agence de l'Eau qui ne seront pas pérennes. L'Adjointe à l'Environnement indique en outre que le budget total du service environnement est de 952 660€ dont 674 681€ de frais de personnel.

Rémy BANET demande si la tondeuse autoportée budgétisée sera bien électrique et pas thermique. Sinon c'est une incohérence avec la démarche zéro phyto visant à ne pas polluer.

Anne-Marie BOUCHE observe que le tondobalais d'un montant de 24 000€ est cher.

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé, évoque l'achat en VEFA d'un plateau technique au sein de la future Maison de Santé pour l'accueil de médecins spécialistes en particulier des permanences de l'Hôpital Médian, pour lequel un crédit de 192 000€ a été inscrit au budget. Des recettes d'un montant total de 120 000€ émanant à part égale du Conseil Départemental de Haute-Saône de l'Etat au titre de la DETR et de la Région Bourgogne Franche-Comté sont attendues. Les actions prévues dans le cadre du Plan d'Action Local de Santé sont également présentées, notamment le versement d'une bourse à une étudiante en médecine ainsi que les crédits d'une seconde bourse.

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education, indique que les dépenses de fonctionnement du chapitre « enseignement » s'élèvent à 1 638 887€ dont 896 365€ de frais de personnel. En matière d'investissement, 212 400€ sont consacrés à la réfection de l'étanchéité des toitures de la Maternelle des Chenevières Louise Michel, 21 000€ sont également dédiés à la réfection de la toiture du groupe scolaire Borey. Des recettes sont attendues en direction des travaux à la maternelle des Chenevières soit 70 800€ au titre de la DETR et 6 000€ consentis par le Conseil Départemental.

Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture et à l'Animation, présente la réfection du chœur de l'église d'Héricourt qui s'élève à 72 000€ pour laquelle 15 000€ de DETR et 18 000€ du Conseil Départemental ont été sollicités. Toujours au titre des édifices culturels, le remplacement de l'installation de chauffage du temple a été budgétisé à hauteur de 22 800€ pour une recette s'élevant à 8 620€ au titre de la DETR. L'aménagement intérieur et une rampe PMR de la « Maison Lièvre » sont prévus pour 96 000€ qui feront l'objet d'une recette de 38 000€ de DETR. Enfin, les travaux concernant la rotonde et le chemin d'artillerie du Fort du Mont Vaudois ont été inscrits pour un montant de 69 415€ subventionnés à hauteur de 26 250€ pour le programme 2017.

Fernand BURKHALTER fait remarquer sur ce dernier point, que jamais un effort aussi important pour le patrimoine n'avait été entrepris, y compris en ce qui concerne les édifices culturels que sont le temple et l'église.

Rémy BANET indique qu'il entend parler de la réfection du puits du château depuis 2008. Où en est-on ?

Le Maire répond qu'il est impossible d'intervenir sur le puits avant les travaux qui doivent être prévus sur le parvis du château.

Anne-Marie BOUCHE demande où se situe la Maison Lièvre ?

Le Maire précise que la Maison Lièvre a été construite sur l'emplacement de la Tour Gigotte. Son nom vient du nom des anciens propriétaires.

Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, présente l'activité du Centre Communal d'Action Sociale. Une subvention municipale de fonctionnement d'un montant de 390 000€, représente les 2/3 du budget total de cette structure. 67 000€ sont consacrés à l'achat de repas pour le service de portage à domicile, 13 980€ sont dédiés aux colis pour les anciens tandis que 40 000€ sont budgétisés afin de faire de pouvoir aider les plus démunis. 10 000€ sont quant à eux destinés à la bourse de rentrée scolaire.

L'Adjointe aux Affaires Sociales aborde ensuite l'Agenda D'Accessibilité Programmé qui constitue une dépense importante du budget d'investissement. Les travaux d'accessibilité de l'Hôtel de Ville, première et seconde tranche confondues, représentent à eux seuls 302 400€ et sont subventionnés au titre de la DETR, du Conseil Départemental à hauteur de 114 105€. Le Centre Signoret pour 39 600€, l'école élémentaire Borey pour 28 560€, la Salle Wissang pour 30 000€, le CCAS pour 21 600€ ou bien encore le la maternelle des Chenevières également pour 21 600€ sont quelques uns des bâtiments communaux concernés par ce programme de travaux. Là encore, une recette d'environ 75 000€ au titre de la DETR est attendue.

Gilles LAZAR interroge quant au remplacement de Jérôme TROSSAT – directeur du CCAS qui a demandé sa mutation vers une autre collectivité.

Fernand BURKHALTER répond que 2 recrutements ont été lancés : en vue de l'embauche d'un travailleur social pour le remplacement de Mme FAURE ayant fait valoir ses droits à la retraite et un autre pour une personne mise en responsabilité au CCAS qui reprendrait le poste de M. TROSSAT. En tout état de cause, Mme Sophie BEUCHAT reprend la direction du CCAS.

Françoise FAURE effectuait une mission autour du RSA au titre d'une convention passée avec le Département qui va être dénoncée Aujourd'hui une personne a été recrutée pour effectuer les 2 missions, à savoir M. CUISINIER.

Gilles LAZAR indique que M. TROSSAT avait également une mission en matière de politique de la ville. Il estime que c'est une erreur stratégique de ne pas remplacer le directeur.

Le Maire précise qu'il a adapté le recrutement. La personne idoine a été trouvée. Si au bout de quelque temps il apparaît que cela ne fonctionne pas, alors un recrutement sera envisagé.

Blaise-Samuel BECKER demande sous quel statut M. CUISINIER a été embauché ?

Le Maire répond que ce dernier est contractuel. Ce n'est pas le seul, le Directeur du Centre Signoret est également contractuel. Cela ne change rien à la qualité de son travail.

Ismaël MOUMAN – Adjoint à la Jeunesse et aux Activités Socioculturelles, indique que les dépenses de fonctionnement du Centre Socioculturel Simone Signoret s'élèvent à 582 921€ y compris les frais de personnel d'un montant de 368 730€. Les recettes de fonctionnement quant à elles, s'élèvent à 224 856€ et proviennent principalement de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental de Haute-Saône et de l'Etat au titre de la politique de la ville.

En matière d'investissement, 18 240€ sont prévus pour l'achat de divers matériels et mobiliers, 6 240€ sont consacrés à l'installation de la vidéo protection à l'Espace Jean Ferrat, travaux qui seront subventionnés à hauteur de 2 080€ par la DETR.

Chantal GRISIER – Adjointe au Sport aborde l'investissement en matière d'équipements sportifs, pour lesquels une enveloppe de 49 996€ est prévue. Cette enveloppe prévoit notamment l'achat d'agrès et la signalétique du parcours vita, la rénovation de la piste d'athlétisme du Mougnot. Enfin, la réalisation d'un city stade quartier des Pologne pour un montant de 183 300€ sera abondée financièrement à hauteur d'une recette globale de 106 787€ par la DETR, le Conseil Départemental ou bien encore la Région Bourgogne Franche-Comté.

Gilles LAZAR se félicite de la rénovation du parcours vita. Toutefois, il remarque qu'il est prévu d'acheter des agrès alors que les pratiques sportives ayant évolué, ce type de matériel n'est plus utilisé.

Fernand BURKHALTER répond qu'en effet le terme agrès est impropre. Il s'agit de barres d'étirements pour les jambes.

Cette présentation terminée, le Maire soumet aux votes de l'Assemblée le budget primitif 2017 principal et les budgets annexes

- Budget primitif 2017 principal : 9 voix contre (Front de Gauche et Républicain et Opposition de Droite)
- Budget primitif 2017 du bois : 7 abstentions (Front de Gauche et Républicain + Mme BOUCHE et M. BANET)
- Budget primitif 2017 de l'eau : 7 voix contre (Front de Gauche et Républicain) 2 abstentions (M. BANET et Mme BOUCHE)
- Budget primitif 2017 de l'assainissement : 7 voix contre (Front de Gauche et Républicain) 2 abstentions (M. BANET et Mme BOUCHE)

* * * * *

- **RAPPORT N°2 : Vote des taux d'imposition 2017**

Fernand BURKHALTER expose que comme chaque année, il convient de déterminer les taux des 3 taxes relevant de la Commune, à savoir la taxe d'habitation, les taxes foncières sur le bâti et le non bâti.

La CCPH ayant opté pour l'activation du levier fiscal des ménages afin de financer le haut débit, la Ville d'Héricourt a de son côté décidé de diminuer ses taux afin que le résultat de cette hausse soit neutre pour le contribuable héricourtois.

Le gel de la fiscalité conjugué de la Ville et de la CCPH se traduit par une augmentation des taux de la CCPH de +7.53% et une diminution du taux des taxes communales de +-5.05% pour la Taxe d'Habitation et le Foncier Non Bâti et de -0.70% pour le Foncier Bâti, soit une hausse des impôts communaux de l'ordre de 80 000€.

Concernant la Taxe d'Habitation, il est à noter que les taux de la Ville et de la CCPH s'appliquent sur des bases d'imposition différente, la valeur locative de la CCPH étant diminuée d'un abattement général à la base de 341€.

Le Maire ajoute que la prudence est de mise, certains candidats à la Présidentielle prônant la diminution des budgets communaux par le biais de la baisse des concours publics. Le gel absolu de la fiscalité locale est à souligner, ceci d'autant qu'un beau programme d'investissement est prévu pour les années à venir.

Gilles LAZAR observe que sous le mandat présidentiel qui s'achève, près de 10 milliards d'euros ont été retirés aux Collectivités Territoriales. Le gel de la fiscalité locale est un « tour de passe-passe », la CCPH augmente ses impôts et notre Commune baisse sa capacité de développement au dépend de la Communauté de Communes. D'autres communes ne pourront pas se le permettre. « C'est une baisse en trompe l'œil ».

C'est la raison pour laquelle le Front de Gauche et Républicain s'abstiendra sur ce point.

Fernand BURKHALTER répond qu'il existe un différentiel de ressources entre Héricourt et certains villages. A l'exception des communes de Villers sur Saulnot et Belverne, les autres collectivités du Pays d'Héricourt ont un revenu moyen par habitant 2 fois plus élevé que la ville centre. Il est vertueux de maintenir une fiscalité gelée à Héricourt, ceci d'autant que l'intercommunalité permet désormais de partager les dépenses des services publics que sont la Médiathèque et l'Ecole de Musique entre la ville centre et les villages.

Gilles LAZAR précise que son groupe n'est pas contre l'intercommunalité, d'ailleurs le projet d'une troisième salle de sport faisait partie de son programme de campagne aux élections municipales.

Le Maire note qu'aucune autre ville de Haute-Saône ne peut actuellement s'enorgueillir d'avoir 3 salles de sport neuves sur son territoire.

Le rapport est voté à la majorité compte tenu de 4 voix contre (Opposition de Droite) et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

* * * * *

- **RAPPORT N°3 : Approbation du Compte de Gestion 2016 présenté par le Receveur Municipal**

Martine PEQUIGNOT rappelle qu'à l'occasion de la séance du 20 février dernier, l'Assemblée a été amenée à approuver le compte administratif du budget principal et des budgets annexes présentés par le Maire au titre de l'année 2016.

Parallèlement, l'Assemblée approuve normalement le compte de gestion dressé par le Comptable du Trésor, sachant toutefois que cette pièce n'était pas en notre possession à ce moment là.

Entretemps, le Receveur Municipal nous l'a fait parvenir et il est demandé de bien vouloir l'approuver, les résultats étant conformes au compte administratif, à savoir un résultat consolidé de l'exercice 2016 s'élevant en dépenses à 14 393 835,86€, en recettes à 17 216 744,29€ pour un résultat de 2 822 908,43€.

Blaise-Samuel BECKER indique que son groupe s'abstiendra sur ce point.

Le compte de gestion 2016 est approuvé à l'unanimité compte tenu de 9 abstentions (Front de Gauche et Républicain et Opposition de Droite).

▪ **RAPPORT N°4 : Répartition des subventions 2017 aux associations**

Le Maire expose que les crédits affectés aux associations s'élèvent à 172 000€ contre 162 000€ en 2016, soit une progression de 6%.

Les associations voient leurs crédits reconduits en 2017 à l'exception des associations suivantes qui enregistrent une augmentation :

- Arc Héri Courtois
- Athlético Chenevières
- Natation
- Amicale Laïque
- Amicale des Travailleurs Marocains

Un crédit est également réservé aux Journées du Patrimoine organisée par les Amis de l'Eglise Luthérienne, à la section Football Sports Etudes en contrepartie de la carence de mise à disposition d'un éducateur sportif, à l'ASMB Belfort Ballet sur glace à titre de participation aux frais de déplacement de 2 héricourtoises qui participent au Championnat du Monde aux Etats-Unis.

Le Maire ajoute que la plupart des villes baissent de 5 à 10% leur concours aux associations, ce qui n'est pas le cas d'Héricourt.

Cette présentation d'ordre général effectuée, **Martine PEQUIGNOT** présente les subventions suivantes :

	Pour mémoire subventions 2016	Propositions 2017
Subvention Comité des Œuvres Sociales	20 563.00	20 499.00
Participations diverses	775.50	775.50
Amicale des sapeurs pompiers	3 060.00	3 060.00
Voyages et sorties scolaires	5 000.00	5 000.00
Jardins du Mt Vaudois	2 100.00	2 100.00
M.A.S. compensation loyer	5 100.00	5 100.00
ALTAU	4 574.00	4 574.00
ANPAA	1 530.00	1 530.00
Reversement subventions PRE	3 800.00	3 800.00
Subventions aux associations d'intérêt local non sportives	16 952.00	18 713.20

Pour ce qui est du domaine culturel, **Patrick PAGLIA – Adjoint à la Culture**, présente les subventions suivantes :

	Pour mémoire subventions 2016	Propositions 2017
Harmonie Municipale	3 028.00	3 048.80
Ensemble Vocal A'CHOR	325.40	324.60
ALTERNADIFF	6 088.00	6 088.00
ALTERNADIFF IMPETUS FESTIVAL	1 000.00	1 000.00
Festival Musiques et Mémoire	2 000.00	2 000.00
In Ouie Cours	7 650.00	7 650.00
Musiques en Héricourt	8 000.00	8 000.00
Société Histoire Naturelle Pays de Montbéliard	102.00	102.00
TOTAL	28 193.40	28 213.40

Enfin, **Chantal GRISIER – Adjointe au Sport** présente les subventions aux associations sportives :

	Pour mémoire subventions 2016	Propositions 2017
Clubs adhérents à l'OMS	59 589.00	59 589.00
Déplacements sportifs		
Participation aux frais de reprographie	123.78	155.20
Office Municipal des Sports	2 000.00	2 000.00

Autres (Arc Héri Courtois, Atlético Chenevières, ASVB Vétérans Bussurel, Marche Buissonnière, Groupe Spéléo, Pom Pom Girls, 10 kms Héricourt, SGH Football sport études...)	8 557.06	12 419.36
Compensation tarification préférentielle adhérents héricourtois (SGH Basket, ASBH Football, Héricourt Athlétisme, SGH Football)	1 264.00	1 394.50
Subventions exceptionnelles (Amicale Laïque, ASM Belfort)	0.00	1 400.00
TOTAL	71 533.84	76 758.06

L'Adjointe au Sport termine son propos en remerciant les personnes de la Commission de l'OMS qui ont effectué un travail remarquable pour préparer la répartition des subventions sportives.

Anne-Marie BOUCHE demande que signifie « carence éducateur sportif » pour la section sport études SGH FOOT.

Chantal GRISIER explique que Jérémy ROUSSEAU – embauché en tant qu'emploi d'avenir pour justement intervenir au niveau de sport études, est en formation de maître nageur et ne pourra pas remplir ses missions à ce titre. La CCPH abonde d'ailleurs également financièrement pour compenser cette absence.

Rémy BANET estime qu'il n'est pas normal de verser 2 000€ à l'association des commerçants puisqu'il existe déjà des dispositifs comme le FISAC pour les aider. « 2 000€ pour organiser un loto, c'est trop ».

Gilles LAZAR indique que son groupe votera ce rapport dans sa globalité. Il demande à ce que la subvention dévolue aux élus communistes et partis de Gauche soit reversée au CCAS.

M. LAZAR observe que pour la 3^{ème} année les subventions en direction des clubs sportifs stagnent, pourtant les besoins augmentent. La hausse de 6% est due au versement de subventions exceptionnelles. Le prix d'une licence est parfois difficile à payer pour les familles. Bien souvent les licenciés sont majoritairement originaires des villages de la CCPH, justement parce que les difficultés sont concentrées à Héricourt.

Le Maire fait observer que le sport progresse à Héricourt, à tel point que les arbitrages quant aux créneaux horaires des associations sportives dans les salles de sport sont difficiles à mener.

Sylvie DAVAL – Conseillère Municipale du Front de Gauche et Républicain demande à quoi correspondent les 200€ pour l'association humanitaire « Expédition Santé » ?

Le Maire répond que c'est une expédition en Thaïlande pour aider les populations locales.

Sylvie DAVAL demande si les étudiants qui ont en projet des actions humanitaires peuvent déposer une demande de subvention à la Ville d'Héricourt ? Si oui elle ne manquera de communiquer à ce sujet.

Le Maire répond que les demandes seront étudiées au cas par cas.

Rémy BANET fait observer qu'il est versé 200€ pour une expédition humanitaire et 2 000€ à l'association des Commerçants.

Fernand BURKHALTER tient à préciser que l'association APACH a retrouvé vie autour de la Présidente, avec une équipe dynamique. Le FISAC vient en complément de la subvention municipale. 30 projets d'investissement sont à l'étude. Les commerçants croient en l'avenir de leur ville, même si faire vivre le centre ville est difficile.

Gilles LAZAR demande que l'Assemblée ait une pensée pour les salariés de la Halle aux Chaussures qui vont se retrouver sans emploi.

Danielle BOURGON, demande que l'enveloppe dédiée au groupe des élus écologistes soit reversée au CCAS. Elle fait confiance à Mme BEUCHAT et au nouveau responsable du CCAS. Elle ajoute que lorsqu'on a été commerçant pendant 25 ans, il est difficile d'entendre les critiques formulées au sein de cette Assemblée.

Anne-Marie BOUCHE indique qu'elle a tenu un commerce pendant 10 ans et qu'elle n'a jamais touché aucune aide.

Le rapport recueille 4 abstentions de l'Opposition de Droite.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°5 : Action Jeunesse Citoyenne des vacances de février 2017 : autorisation de versement de la bourse éducative**

Ismaël MOUMAN expose que du 20 au 24 février dernier durant les vacances scolaires, 11 jeunes ont participé à une action jeunesse citoyenne sur le thème de la sécurité routière. Ils ont réalisé avec le soutien technique de Fabrice GRUX, des silhouettes d'enfants taille XXL, avec pour objectif d'alerter et de sensibiliser les automobilistes sur la sécurité routière des piétons et les inciter à être encore plus vigilants.

Le groupe a également bénéficié d'une ½ journée d'information et de sensibilisation par l'association de la Prévention Routière de Haute-Saône.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative de 150€ aux 11 adolescents concernés, pour un montant total de 1 650€.

Le rapport est voté à l'unanimité.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°6 : Aménagement de l'esplanade du Tissage du Paquis - adoption du plan de financement définitif**

Sébastien MANCASSOLA explique que la requalification de l'esplanade du Tissage du Paquis s'inscrit en phase finale d'un important projet de reconquête d'une friche industrielle conduit en partenariat avec la CCPH, projet qui a été inscrit dans la politique régionale en faveur des Pays au titre de la résorption des friches industrielles.

Dans un premier temps la CCPH a veillé à obtenir la maîtrise foncière de toutes les emprises du site du Tissage du Paquis. Parallèlement elle a lancé une réflexion tendant à accueillir de nouvelles activités à vocation artisanale, tertiaire voire artisanale. Cette 1^{ère} phase s'est terminée par la démolition de 12 000 m² sur les 20 000 qui abritaient jusqu'en 1990 l'activité du Tissage.

La 2^{ème} phase s'est orientée en termes de travaux à partir du moment où le groupe Hermès s'est positionné sur le site pour y implanter l'une de ses manufactures, créatrice de 300 emplois. Le groupe Hermès a procédé à la requalification des parties de bâtiments conservés et la CCPH a porté les travaux relatifs à la desserte de la manufacture et la mise en valeur des abords.

La requalification de l'esplanade du Tissage du Paquis s'inscrit en phase finale d'un important projet de reconquête d'une friche industrielle conduit en partenariat avec la CCPH, projet qui a été inscrit dans la politique régionale en faveur des Pays au titre de la résorption des friches industrielles.

Dans un premier temps la CCPH a veillé à obtenir la maîtrise foncière de toutes les emprises du site du Tissage du Paquis. Parallèlement elle a lancé une réflexion tendant à accueillir de nouvelles activités à vocation artisanale, tertiaire voire artisanale. Cette 1^{ère} phase s'est terminée par la démolition de 12 000 m² sur les 20 000 qui abritaient jusqu'en 1990 l'activité du Tissage.

La 2^{ème} phase s'est orientée en termes de travaux à partir du moment où le groupe Hermès s'est positionné sur le site pour y implanter l'une de ses manufactures, créatrice de 300 emplois. Le groupe Hermès a procédé à la requalification des parties de bâtiments conservés et la CCPH a porté les travaux relatifs à la desserte de la manufacture et la mise en valeur des abords.

La 3^{ème} phase est portée par la Ville d'Héricourt et vise à aménager un parking VL de 250 places sur l'esplanade qui borde le Tissage du Paquis afin de répondre aux sollicitations exprimées par les riverains lors des réunions de concertation organisées par la Ville. L'offre de parking profitera également aux usagers de la nouvelle salle de sports intercommunale qui prendra place sur le site et dont la programmation est portée par la CCPH.

A noter la prise en compte de préconisations environnementales dans ce projet ainsi que l'implantation d'une borne de recharge pour véhicules électriques qui sera installée par le SIED 70.

Les fonds européens ont été sollicités au titre du programme opérationnel FEDER/FSE – Axe 5 « Augmenter la qualité de l'environnement en réhabilitant les espaces dégradés des pôles métropolitains ».

Le projet a recueilli l'avis favorable de la CCPH le 10 juin 2016 ainsi que du SMAU en sa qualité de comité local de sélection. Le dossier bénéficie également du Fonds de Soutien à l'Investissement Public non cumulable avec la DETR.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir adopter le plan de financement définitif suivant :

DEPENSES	505 000€ HT
RECETTES	505 000€
Europe FEDER 35%	176 750€
Fonds de Soutien à l'Investissement Public 30%	151 500€
Autofinancement Ville d'Héricourt 35%	176 750€

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°7A et 7B : Demandes de subventions au Conseil Départemental**

Sébastien MANCASSOLA au titre des travaux d'amélioration et de réparations dans les bâtiments publics demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver la demande de subvention au Conseil Départemental dans le cadre de sa politique en faveur de la préservation ou de l'amélioration des bâtiments scolaires du 1^{er} degré comme suit :

GROUPES SCOLAIRES	TRAVAUX PREVUS	MONTANT HT PREVISIONNEL
Ecole maternelle J. Ferry	Remplacement 4 fenêtres + volets roulants	6 400€
Ecole G. Poirey	Remplacement de 9 fenêtres	15 600€
DEPENSES		22 000€ HT
RECETTES		22 000€
Conseil Départemental 70		6 000€
Autofinancement Ville d'Héricourt		16 000€

Sylvie DAVAL souhaite connaître quel est le poste ouvert aux services techniques et en remplacement de qui ?

Fernand BURKHALTER répond qu'un recrutement est ouvert pour remplacer M. Patrick DUBOIS – Adjoint de M. Christian LAVAL responsable du Service Bâtiments, qui a fait valoir ses droits à la retraite.

En ce qui concerne la pose de bordures de trottoirs et caniveaux, l'Adjoint aux Travaux expose qu'une subvention peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental pour la pose de 375 ml de bordures de trottoirs pour les voies suivantes :

- Rue du 47^{ème} RA 330 ml
- Rue des Frères Lumière 45 ml
- total 375 ml

Les 2 rapports sont adoptés à l'unanimité.

▪ **RAPPORT N°7C : Mise en accessibilité de l'Hôtel de Ville 2^{ème} tranche – Demande de subvention au titre de la DETR 2017**

Sébastien MANCASSOLA expose que dans le cadre des travaux retenus au titre de l'Agenda d'Accessibilité Programmé (ADAP) adopté par la Conseil Municipal le 15.10.2015, d'importants travaux de mise en conformité de l'Hôtel de Ville ont été programmés.

La première tranche porte sur la mise en accessibilité proprement dite du bâtiment par la création d'un ascenseur. A ce titre une subvention de 34 575€ a été obtenue dans le cadre de la DETR 2016 pour une dépense de 115 250€ HT.

Aujourd'hui il convient de solliciter un nouveau soutien financier pour la seconde tranche qui portera sur les adaptations nécessaires à l'aménagement des locaux suite à la mise en place de l'ascenseur et sur les préconisations consignées dans l'ADAP telles que l'aménagement d'un adapté, la signalétique, les escaliers et les sanitaires intérieurs.

Le coût total de l'opération est de 252 000€ HT.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir valider le nouveau plan de financement de cette 2^{ème} tranche et autoriser le Maire à déposer le dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2017 comme suit :

DEPENSES	136 750€ HT
RECETTES	136 750€
Etat DETR 40%	54 700€
Autofinancement Ville d'Héricourt 60%	82 050€

Sandrine PALEO demande où sera situé l'ascenseur ?

Le Maire répond qu'il se situera à l'actuel emplacement du bureau de Martine PEQUIGNOT au rez-de-chaussée et aboutira également dans 2 bureaux du service comptabilité qui seront de ce fait supprimés. Le programme est effectivement plus lourd qu'annoncé après étude.

Rémy BANET estime qu'il aurait mieux valu construire une nouvelle mairie et requalifier l'Hôtel de Ville en appartements à louer.

Sandrine PALEO note qu'elle est conseillère municipale depuis 3 mandats et que l'accessibilité de l'Hôtel de Ville est un projet abordé durant les 2 précédentes mandatures sans avoir vu le jour.

Le vote est unanime pour ce rapport.

- **RAPPORT N°7D : Consolidation du mur de soutènement des berges de la Lizaine – Demande de subvention au titre de la DETR 2017**

L'Adjoint aux Travaux demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser une demande de subvention au titre de la DETR 2017 ceci dans la continuité de la consolidation des murs de soutènement des berges de la Lizaine initiée en 2015, une nouvelle opération de réfection étant programmée en 2017, à l'opposé de celle déjà réalisée.

Les travaux concernent 96 ml de mur et portent sur :

- la suppression de la végétation spontanée
- le terrassement et le reprise des fondations du mur en béton armé
- la reprise des éboulements en pierre
- le jointement à l'identique de l'existant

Le coût prévisionnel de l'opération est de 83 000€ HT.

Le plan de financement de l'opération est le suivant :

DEPENSES	83 000€ HT
RECETTES	83 000€
Etat DETR 40%	33 200€
Autofinancement Ville d'Héricourt 60%	49 800€

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

- **RAPPORT N°7E : Acquisition en VEFA de 80 m² pour la création d'un plateau technique d'accueil de médecins spécialisés au sein de la future maison de santé**

Alain PARCELLIER – Adjoint à la Santé, expose que suite au projet d'extension de la Maison de Santé sur l'ex-propriété AIGROT, la Commune entend procéder à l'acquisition d'une surface de 80m² destinée à l'accueil de médecins spécialistes en particulier des permanences de l'Hôpital de Belfort.

Composée de 4 niveaux, cette maison accueillera au rez-de-chaussée un espace de 250 m² dédiés à la consultation où se situeront les 2 cellules réservées par la Commune.

Cette acquisition prendra la forme d'une Vente en l'Etat Futur d'Achèvement dont le paiement du prix estimé à 160 000€ HT s'effectuera au fur et à mesure de l'avancement des travaux, selon un échéancier préalablement défini.

Des soutiens financiers pouvant être accordés dans le cadre de l'aide au maintien et à l'installation immobilière des professionnels de santé. L'Adjoint à la Santé demande à l'Assemblée de bien vouloir approuver le plan de financement qui suit et autoriser le Maire à déposer les dossiers de demande de subvention.

DEPENSES	160 000€ HT
RECETTES	160 000€
Etat DETR 25%	40 000 €
Région Bourgogne Franche-Comte 25%	40 000€
Département 70 PACT 25%	40 000€
Autofinancement Ville d'Héricourt 25%	40 000€

Fernand BURKHALTER précise que ce programme est en gestation. Héricourt se positionne d'ores et déjà pour faire face aux demandes récurrentes de permanences de spécialistes. Le futur Contrat Local de Santé sera signé par la CCPH.

Gilles LAZAR indique que le projet d'extension est non seulement un projet immobilier mais également un projet de santé qui fait le pari que les futurs généralistes s'installeront au sein de la maison de santé. Le programme se décline sur 3 niveaux : le rez-de-chaussée qui accueillera des salles de consultations en copropriété avec des médecins généralistes, les 2^{ème} et 3^{ème} étages étant destinés à devenir des appartements pour les séniors.
M. LAZAR précise enfin qu'il ne participera pas au vote puisqu'il est gestionnaire de la maison de santé.

Rémy BANET demande ce qu'il va advenir de la maison de santé située près de l'ex Super U.

Le Maire répond que c'est une maison médicale et informe qu'il pense avoir trouvé un médecin généraliste qui pourrait s'y installer, ce dernier ayant manifesté une préférence pour notre ville par rapport à Lure et Vesoul.

Le rapport recueille l'unanimité sachant que Gilles LAZAR ne prend pas part au vote.

- **RAPPORT N°7F : Demande de subvention dans le cadre du plan zéro phytosanitaire pour l'achat de matériel de désherbage thermique et mécanique**

Danielle BOURGON rapporte que la Ville d'Héricourt s'est engagée en 2015 dans une démarche « zéro phyto ». Cette démarche est étayée d'un plan de gestion pluriannuel qui a débuté concrètement par la mise en œuvre de méthodes de désherbage alternative aux produits phytosanitaires.

Ces méthodes de désherbage nécessitent l'acquisition de matériel spécifique, pour une enveloppe de 250 000€ TTC inscrite au Budget Primitif 2017.

Ces acquisitions sont subventionnées par l'Agence de l'Eau aux conditions suivantes :

- 40% pour les engins
- 80% pour les équipements spécifiques de désherbage mécanique des engins et pour le matériel de désherbage thermique

Mme BOURGON propose à l'Assemblée d'adopter le plan de financement ci-dessous et d'autoriser le Maire à déposer une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Méditerranée Rhône Alpes.

	DEPENSES € HT	RECETTES €
Balayeuse (chassis)	125 000	50 000
Tracteur (chassis) 40%	37 500	15 000
Equipement balayeuse 80%	20 600	16 480
Equipement tracteur 80%	16 600	13 280
Matériel de désherbage thermique 80%	8 300	6 640
TOTAL	208 000€ HT	101 400€

Sylvie DAVAL demande si une mutualisation du matériel serait possible avec la CCPH ?

Le Maire répond que la balayeuse et les équipements héricoutois sont utilisés à plein temps par les services de la Ville.

Rémy BANET demande si les agents sont également formés aux méthodes zéro phyto ? Ce à quoi **le Maire** répond par l'affirmative.

Le vote est unanime.

- **RAPPORT N°7G : Construction d'un city stade quartier des Pologne – Demande de subvention au titre de la rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt local**

Fernand BURKHALTER expose que dans le cadre de la construction du city-stade du quartier des Pologne, la Commune a acté par délibération du 16 juin 2016, un plan de financement avec le soutien des partenaires suivants :

- Etat DETR pour 61 100€
- Conseil Départemental 70 pour 7 500€
- Région Bourgogne Franche-Comté au titre du Fonds d'Intervention de proximité pour 15 000€

Les deux premiers dispositifs nous ont d'ores et déjà été accordés et notifiés.

Concernant le soutien de la Région Bourgogne Franche-Comté, et selon les derniers éléments qui nous ont été communiqués, il serait susceptible de nous être attribué un financement plus important au titre du programme « rénovation urbaine dans les quartiers d'intérêt local ».

Le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir valider le plan de financement ci-dessous et l'autoriser à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région Bourgogne Franche-Comté.

DEPENSES	151 750€ HT
RECETTES	152 750€
Etat DETR 40%	61 100€
Conseil Départemental 70 (subvention 25% d'un coût plafonné à 30 000€ HT)	7 500€
Région Bourgogne Franche-Comté Rénovation Urbaine des Quartiers d'intérêt local 25%	38 187€
Autofinancement Ville d'Héricourt	45 963€

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

▪ **RAPPORT N°8 : Indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et Conseillers Délégués et du Maire Délégué de Bussurel**

Le Maire expose que les indemnités de fonction des Maires et des Adjointes sont définies par le CGCT et calculées sur la base d'un pourcentage applicable à l'indice brut terminal 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique.

Depuis le 1er janvier 2017, l'indice brut terminal de la Fonction Publique est fixé à 1022. Or, les délibérations indemnitaires des 11/04/2014 et 08/04/2016 font référence à l'indice brut terminal 2015.

Aussi et de façon à maintenir les indemnités de fonction à leur niveau actuel, il convient de redéfinir les pourcentages au regard du nouvel indice brut terminal 1022 de la Fonction Publique dans les conditions suivantes :

Fonctions	% de l'indice brut terminal de la Fonction Publique		Montant brut mensuel	
	Ancienne situation (1015)	Nouvelle situation (1022)	Ancienne valeur	Nouvelle valeur
Maire	71.01%	70.58%	2 715.61€	2 715.61€
Maire délégué de Bussurel	31.00%	30.84%	1 185.52€	1 185.82€
1 ^{ère} Adjointe	31.75%	31.56%	1 214.20€	1 214.29€
2 ^{ème} Adjoint	27.99%	27.83%	1 070.41€	1 070.78€
Du 3 ^{ème} au 9 ^{ème} Adjoint	6.08%	6.05%	232.51€	232.77€
Conseillère déléguée de Bussurel	9.54%	9.49%	364.83€	365.136€

Le Maire ajoute que la démarche est vertueuse puisqu'il n'est pas prévu d'augmentation.

Rémy BANET interroge quant aux différences de montants entre les adjoints et demande ce qui les justifie ?

Le Maire répond que la Première Adjointe et le Second Adjoint ont des responsabilités plus importantes.

Rémy BANET se rappelle que le Second Adjoint devait aussi être présent tous les jours. Or désormais il est salarié de la CCPH, ce n'est donc plus possible. Toutefois l'indemnité reste la même.

Fernand BURKHALTER répond que les Adjointes sont présents à raison d'une moyenne de 70H/semaine pour exercer leur mission et qu'il n'a jamais précisé que le montant de l'indemnité du Second Adjoint était justifié par sa présence plus importante en Mairie.

Rémy BANET et Anne-Marie BOUCHE affirment que cette justification a été donnée lors du Conseil Municipal du 11 avril 2014.

Le vote sur ce rapport recueille 2 voix contre de Mme BOUCHE et M. BANET ainsi que 7 abstentions du Front de Gauche et Républicain + Mme DORMOY et M. R.BURKHALTER.

- **RAPPORT N°9 : Convention avec le SIED 70 pour la mise en place d'une infrastructure de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

Danielle BOURGON rapporte que le SIED 70 a acquis la compétence pour la création et l'entretien des IRVE. Aussi le SIED 70 demande à la Commune l'autorisation d'implanter 3 installations de IRVE sur son territoire, qui permettront simultanément la charge de 2 véhicules en mode normal ou accéléré. Elles seront accessibles 24H/24 et 7J/7. Le financement intégral de l'installation et du fonctionnement (électricité et maintenance) de ces installations avec une gratuité des recharges pendant les 3èmes années de fonctionnement, est pris en charge par le SIED 70. L'Adjointe à l'Environnement demande à l'Assemblée de bien vouloir autoriser la mise en place de 3 bornes de recharges pour véhicules électriques au Champ de Foire, Place Brossolette et Place de l'Europe, ainsi que 2 places de parking réservées aux véhicules désirant se recharger par emplacement. Il convient également d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec le SIED 70.

Philippe BELMONT – Conseiller Municipal du Front de Gauche et Républicain, fait remarquer que cela fait 3 fois que ce rapport est présenté en Conseil Municipal. Il demande également s'il est prévu l'installation d'une borne aux ateliers municipaux ?

Fernand BURKHALTER répond qu'un véhicule électrique sera acheté dès que possible.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°10 : Fonds de concours de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt pour travaux sur la voirie communale**

Le Maire expose que dans le cadre de l'aménagement de la voirie communale, une enveloppe globale fixée par l'Assemblée Départementale est répartie à l'intérieur de chaque canton entre les communes, en fonction du linéaire des voies et de l'effort fiscal.

La Communauté de Communes apporte quant à elle son concours par l'abondement de l'aide départementale de 15% du montant versé par le Conseil Départemental.

Pour 2017, la Ville d'Héricourt s'est vu attribuer une somme de 35 066€ par le Département, le fonds de concours de la CCPH ressort donc à 5 259,90€.

Il convient de solliciter ce fonds de concours auprès de la CCPH.

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°11A : Acquisition de terrain site de la Grand Pré**

Martine PEQUIGNOT rapporte que l'aménageur du lotissement « La Nature en Héricourt » a été mis fin 2015 en liquidation judiciaire. Sur ce site, seuls 2 immeubles de 14 logements chacun dont un est en cours d'achèvement, et une surface commerciale de proximité, ont vu le jour.

La Commune a fait part au mandataire judiciaire chargé de la liquidation, de son intention d'acquérir les parcelles suivantes :

- Parcelle AO0398 de 80 m² sur laquelle se trouve la cheminée, vestige de l'ancien site industriel et qu'il convient de conserver en l'état
- Parcelle AO0400 de 1 316 m² destinée à accueillir un espace public comme initialement prévu lors de la création du lotissement

Par ordonnance du 10/03/2017, le Juge Commissaire du TGI de Mulhouse, a autorisé la cession de gré à gré au profit de la Commune d'Héricourt, des parcelles précitées au prix de 4€/m², soit 5 584€.

La Première Adjointe demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette transaction

Le vote est unanime.

* * * * *

- **RAPPORT N°11B : Echange de terrain aux Vignes – Réserve incendie**

Fernand BURKHALTER expose que le 8 avril 2016 le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux époux SURDEY cadastrée AI 0115 située aux Vignes, afin de permettre l'installation d'une réserve incendie.

La parcelle en question a fait l'objet d'un document d'arpentage et a été renumérotée AI 1813 et AI 1814.
La transaction ayant été menée à son terme, il convient aujourd'hui de procéder à l'échange de terrain sans soulte avec les époux REBERT comme suit :

- La Commune cède aux époux REBERT :
 - * la parcelle AI 1813 de 615 m² (partie de la parcelle anciennement AI 0115)
- Les époux REBERT cèdent à la Commune :
 - * 41 m² à prélever de la parcelle AI 0116
 - * 238 m² à prélever de la parcelle AI 0118

L'Assemblée doit se prononcer sur cette transaction.

Sylvie DAVAL observe que les parcelles en question sont situées en zone NB où normalement il ne devrait pas y avoir de construction.

Le Maire précise que le PLU prévoit sur ces parcelles une possibilité d'extension d'abris de jardin. Ce dossier avait effectivement fait l'objet d'achoppements au sein de la Majorité Municipale à l'époque. Certains étaient pour la reconnaissance de l'existant, d'autres non. La situation est légale, il y a eu une enquête publique lors de l'établissement du PLU.

Sylvie DAVAL renvoie au règlement des zones N.

Le Maire répond les parcelles sont en zone N avec l'indice V qui prévoit les extensions.

Le vote est unanime compte tenu d'une abstention de Mme DAVAL.

▪ **RAPPORT N°12 : Etablissement d'une servitude impasse du Breuil**

Fernand BURKHALTER rapporte que l'étude notariale d'Héricourt est chargée du règlement de la succession de M. GRIMI et de la vente de sa maison située 6-8 impasse du Breuil, cadastrée AR 0627, 0641 et 0423.

Il apparaît que pour accéder à cette propriété, un seul accès par la parcelle cadastrée AR 0642 appartenant à la Commune est possible.

Cette situation perdure depuis de nombreuses années, et il convient aujourd'hui de régulariser cette situation par l'établissement d'une servitude de passage grevant la parcelle AR 0642 au profit des parcelles AR 0627 et 0423.

Il est demandé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette affaire et autoriser le Maire à signer les actes à intervenir constituant la servitude lors de la vente de la propriété de M. GRIMI. La Commune ne supportera aucun frais et ne percevra pas d'indemnité.

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°13A : Programme de travaux en forêts d'Héricourt et Bussurel**

Pierre-Yves SUTTER – Maire Délégué de Bussurel expose que l'ONF a transmis les propositions de travaux à engager dans les forêts communales d'Héricourt et Bussurel en 2017 sur lesquels il convient de se prononcer :

Désignation des travaux	Montant estimé € HT
Travaux sylvicoles en forêt d'Héricourt	16 841.00€
Travaux sylvicoles en forêt de Bussurel	15 970.00€
TOTAL	32 810.00€

Le vote est unanime.

▪ **RAPPORT N°13B : Changement de destination d'une parcelle de bois**

Patrick PAGLIA expose que Par délibération du 2 décembre 2014, le Conseil Municipal s'est prononcé favorablement sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de bois pour l'exercice 2014/2015.

Aujourd'hui l'ONF nous informe que la parcelle 6r, initialement destinée à la coupe en bois délivré n'a pas pu être attribuée aux affouagistes, compte tenu notamment de sa situation sur un secteur pentu.

L'ONF propose de changer la destination de cette coupe et de la proposer à une vente sur pieds.

Il demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur la modification de destination de la parcelle 6r.

Anne-Marie BOUCHE demande qui va acquérir cette coupe ?

Le Maire répond que c'est un privé.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°13C : Révision de l'aménagement de la forêt communale**

Patrick PAGLIA rapporte que Les plans de gestion de chacune des 2 séries de forêts dites d'Héricourt et de Bussurel arriveront simultanément à échéance au 31.12.2017.

Il convient de missionner les services de l'ONF afin de procéder à la révision de l'aménagement forestier.

Les 2 forêts seront regroupées en une seule entité sylvicole dénommée forêt communale d'Héricourt. Les plans étant établis sur une période de 20 ans, le prochain plan couvrira donc la période de 2018 à 2037.

Sandrine PALEO estime qu'il faut être vigilant afin de garder intactes les forêts et ne pas les détruire contre du béton comme aux Guinottes.

Le Maire répond qu'un minimum d'activités industrielles ou commerçantes est nécessaire pour maintenir le dynamisme d'une ville. Actuellement, près de 50% des implantations mondiales se font en Chine, il faut protéger notre industrie.

Le vote est unanime.

* * * * *

▪ **RAPPORT N°14 : Information sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière séance**

Le Maire informe des décisions qu'il a prises depuis la dernière séance de Conseil Municipal en vertu de la délégation qu'il a reçue de l'Assemblée le 11 avril 2014. Le document remis aux Elus n'appelle pas d'observation particulière et ne fait pas l'objet d'un vote.

* * * *

Les points à l'ordre du jour ayant tous été évoqués, **Fernand BURKHALTER** invite les Elus à exposer leurs questions orales diverses.

Martine PEQUIGNOT propose une motion de soutien aux salariés de La Halle aux Chaussures comme suit :

« *Le Conseil Municipal d'Héricourt condamne avec fermeté la décision prise par la direction nationale de la Halle aux Chaussures de fermer l'ensemble de ses magasins en France.*

Cette décision unilatérale est essentiellement fondée sur des motifs financiers non connectés au potentiel réel d'activités des magasins.

Au même titre que plus de 100 autres magasins en France, l'enseigne d'Héricourt serait fermée dans quelques mois (août 2017).

Cette fermeture entraîne 4 licenciements à Héricourt, outre le couple de gérants, deux autres salariés sont victimes de cette mesure.

Le Conseil Municipal apporte son soutien aux salariés concernés et demandent aux pouvoirs publics d'agir pour envisager d'autres solutions, notamment des mesures de reprise des magasins concernés.

Cette motion sera transmise aux organisations syndicales du personnel des magasins. »

Blaise-Samuel BECKER estime qu'il serait plus pertinent de transmettre cette motion aux dirigeants.

Gilles LAZAR note que le groupe VIVARTE (La Halle, André, Minelli...) a tout de même bénéficié de 44 millions d'euros de la part de l'Etat depuis 2014. 8 000 personnes licenciées au total : c'est la conséquence d'une stratégie financière du groupe qui vise à augmenter le profit des actionnaires avant tout. L'Etat doit assumer ses responsabilités face à cette situation.

Les gérants et les salariés de l'enseigne héricourtoise sont dépités.

M. LAZAR souhaite une motion plus ferme, qui cite expressément le groupe VIVARTE et met l'Etat face à ses responsabilités. Le texte proposé est trop « léger » à son sens.

Fernand BURKHALTER confirme que le groupe VIVARTE n'est effectivement pas vertueux. Le texte de la motion sera modifié et soulignera les aides publiques consenties à ce groupe.

Le Maire a également rencontré le personnel du magasin d'Héricourt. Le gérant approche de la retraite et avait repris la Halle aux Chaussures pour une redynamisation. En ce concerne les 2 autres personnes, une proposition d'embauche en contrat aidé a été faite à l'une d'elle.

Gilles LAZAR après avoir bien pris note de la proposition de modification du Maire, informe que son groupe votera la motion.

Rémy BANET interroge quant au devenir de la zone où est implantée la Halle aux Chaussures, puisqu'il ne reste plus que le Norma pour peu de temps et deux salles de sport.

Le Maire indique que cette zone appartient à un investisseur privé. La Ville en 1986 a fait une très belle affaire, puisqu'après avoir préempté le terrain pour 100 000 Francs, elle l'a revendu 8 jours plus tard 100 000 000 cts.

* * * * *

Robert BURKHALTER pose ensuite les questions suivantes :

« 1° Pendant les futurs travaux de la Mairie, nous demandons qu'une étude et devis soient faits pour installer la climatisation à la Mairie sur 2 niveaux.

2° En ce qui concerne l'ancienne déchetterie au bout de l'avenue Jean Jaurès, nous demandons que les branchages soient mis d'un côté et de l'autre les remblais.

3° Les trottoirs promis entre le 105 et le 109 de l'avenue Jean Jaurès : qu'en est-il ?

4° Nous demandons la construction d'une autoroute entre Vesoul et Delle avec péage donc aux frais d'une entreprise privée. »

Fernand BURKHALTER pour ce qui est de la demande d'autoroute, répond que ce projet n'est pas nouveau. Il faut d'abord faire la déviation de Port Sur Saône. APPR a proposé de construire une extension Héricourt/Sévenans sans péage.

Vis-à-vis de la demande de trottoirs, le Maire ne souhaite pas répondre à une demande d'ordre personnel.

Quant à la demande de climatisation de l'Hôtel de Ville, la réponse est négative, ceci d'autant qu'il faut lutter contre le réchauffement climatique.

* * * * *

Blaise-Samuel BECKER souhaite que soit indiqué l'état d'avancement du projet d'implantation d'éoliennes sur le territoire communal.

Le Maire répond que le Cabinet OPALÉ a retiré son dossier pour des raisons techniques. Néanmoins, Fernand BURKHALTER est favorable à l'énergie éolienne et soutient le projet de Brevilliers.

* * * * *

Sylvie DAVAL pose les questions suivantes :

« L'arrivée des nouvelles communes au sein de la CCPH doit apporter des modifications au sein de certains groupes scolaires. Le projet d'intégrer les nouveaux élèves au groupe scolaire Ploye est-il toujours d'actualité ? Si oui, est-ce qu'il est prévu des créations de postes d'ATSEM ? Combien d'élèves concernés ? »

« Les fossés qui longent l'entreprise Derichebourg sont toujours d'une teinte très sombre, ce qui démontre que les rejets issus de l'entreprise ne sont pas anodins. Est-ce que l'entreprise a entrepris d'améliorer ses rejets et si non que comptez-vous faire ? »

Fernand BURKHALTER en ce qui concerne les rejets de l'entreprise Derichebourg, indique que ces derniers suite à des analyses, sont conformes aux rejets autorisés.

Sylvie DAVAL précise que le site est une installation classée et que Derichebourg a déjà été plusieurs fois mise en demeure quant à ses rejets. Les inquiétudes sont vives car les fossés sont noirs.

Philippe BELMONT en tant que riverain, déclare que les rejets d'hydrocarbures doivent être à zéro.

Vis-à-vis de la scolarisation des enfants de Laire et Aibre, **le Maire** indique qu'un point sera fait le moment venu. Il a proposé d'accueillir ces jeunes élèves à Héricourt. « Vous avez refusé l'accueil à Ploye, je m'y conforme ».

Gilles LAZAR précise que son groupe a condamné le procédé « aux forceps ».

Le Maire indique que les parents seront informés en temps et en heure.

Avant de lever la séance l'ordre du jour étant épuisé, **Fernand BURKHALTER** informe qu'en vue des élections présidentielles qui approchent, il fait appel aux bénévoles.

Le Maire lève la séance à 21H00.

Fernand BURKHALTER
Maire d'Héricourt